

Image not found or type unknown



URGENT : Erreur superficie appartement dans compromis de vente.

Par **SM Sergio**, le **28/02/2018** à **02:08**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente en décembre et je vais acheter l'appartement cette semaine. Dans le compromis, l'appartement avait 53m² mais en vrai l'appartement a 49'5m². Est-ce que je devrais essayer de notifier le notaire et la vendeuse avant l'acte authentique ou c'est mieux après l'acte? J'aimerais obtenir une réduction du prix proportionnel et éviter passer par la justice.

Merci en avance.

Cordialement,

Sergio